departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 15 octobre 2002

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal: le 30 septembre 2002

Conditions d'exercice des mandats locaux - Modification du régime indemnitaire

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17 octobre 2002

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers:

M. Jacques LAMAROUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE. Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés:

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002

DELIBERATION D20020295

Administration Générale

Conditions d'exercice des mandats locaux - Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

En application de la Loi Démocratie de Proximité et de la jurisprudence liée à l'arrêt du 2 avril 1996, Tribunal Administratif de Lyon, Monsieur le Préfet a décidé de ne plus tolérer l'assimilation des Conseillers municipaux de la Ville de Niort, s'agissant de leur indemnisation, à ceux des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants.

Je vous propose donc de délibérer à nouveau, comme le demande le contrôle de légalité, et de redéfinir le montant des indemnités liées à l'Exécutif municipal composé du Maire, des Adjoints au Maire, et des Conseillers municipaux délégués.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

adopter le régime indemnitaire proposé en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 26 B. Bellec, F. Billy, A. Baudin, G. Nébas, G. Frappier, J. Bimes, G. Juin,

P. Samoyau, F. Raveneau, L. Delagarde, R. Challet, N. Hibert, R. Landais,

K. Nalem, R. Plantecote, J. Lamarque, A. Chareyre, D. Gandillon, M. Gendreau,

G. Rizzi, C. Reyssat, A. Coutureau, M.E Bernard, M. Chaigneau, C. Deguercy et

G. Zabatta.

Contre: 17 N. Gravat, B. Jourdain, I. Rondeau, M. Pailley, V. Uzanu, A. Breuille, A. Garcia,

J. Lefebvre, F. Giraud, D. Guibert, E. Beauvais, C. Laroche, M. Thébault, M. Le Friant,

C. Chollet, JL. Epplin et S. Tronel.

Abstention: 2 F. Halat et J. Renoux

Non participé: 0

Excusé:

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour